

DATE : 26/06/2025

REFERENCE : DGS-URGENT N°2025_15

TITRE : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CAMPAGNE D'IMMUNISATION DES NOURISSONS ET NOUVEAU-NES CONTRE LES INFECTIONS A VIRUS RESPIRATOIRE SYNCITAL (VRS)

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Audioprothésiste

Podo-Orthésiste

Ergothérapeute

Autre professionnel de santé

Sage-femme

Manipulateur ERM

Orthopédiste-Orthésiste

Diététicien

Médecin-autre spécialiste

Pédicure-Podologue

Pharmacien

Infirmier

Opticien-Lunetier

Psychomotricien

Masseur Kinésithérapeute

Orthoptiste

Orthoprothésiste

Médecin généraliste

Orthophoniste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial

Mesdames, Messieurs,

Ce DGS-Urgent a pour objet de vous présenter les modalités de mise œuvre et le calendrier de la prochaine campagne de prévention visant à l'immunisation des nourissons et nouveau-nés contre le virus respiratoire syncytial (VRS).

Pour rappel, trois médicaments sont commercialisés et remboursés par l'assurance maladie :

- Un vaccin : ABRYVO ;
- Deux anticorps monoclonaux : BEYFORTUS (nirsévimab) et SYNAGIS (palivizumab).

1. Calendrier et populations éligibles à une immunisation contre les infections à VRS pour la saison 2025-2026

1.1 Dates de début de la campagne de vaccination et d'immunisation

Dates de début de la campagne	Territoires concernés
1 ^{er} septembre 2025	France métropolitaine, Réunion, Martinique, Guadeloupe, Saint Martin et Saint Barthélemy
1 ^{er} août 2025	Guyane
1 ^{er} octobre 2025	Mayotte

1.2 Les enfants exposés à leur 1^{ère} saison de circulation du VRS

La vaccination maternelle contre le VRS (ABRYVO) et l'immunisation du nourrisson par un traitement préventif (BEYFORTUS ou SYNAGIS) sont les deux stratégies possibles de prévention des infections à VRS des nouveau-nés et nourissons exposés à leur première saison de circulation du VRS. Il appartient aux parents, informés par les professionnels de santé, de décider de la stratégie qui leur convient le mieux, afin de les protéger.

Vous devrez veiller à vérifier le statut vaccinal de la mère avant toute immunisation des nouveau-nés ou nourissons par anticorps monoclonal (SYNAGIS ou BEYFORTUS) afin d'éviter les doubles immunisations.

Dans le cadre d'une alerte ou d'une crise sanitaire, la Direction Générale de Santé (DGS), par l'intermédiaire du Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires et Sociales (CORRUSS), diffuse pour information des messages de sécurité sanitaire (avis, recommandations et conduites à tenir), via l'envoi de DGS-Urgent, à l'ensemble des professionnels de santé inscrits au conseil de l'ordre compétent, en conformité avec l'article L. 4001-2 de la LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

➤ **Le vaccin ABRYSVO**

Ce vaccin s'adresse aux femmes enceintes entre la 32^{ème} et 36^{ème} semaine d'aménorrhée à compter de la date de début de la campagne (cf. 1.1). L'efficacité d'immunisation de ce vaccin est observée à partir de 2 semaines après l'injection et jusqu'à 6 mois après l'accouchement.

➤ **Les anticorps monoclonaux : BEYFORTUS (nirsévimab) et SYNAGIS (palivizumab)**

L'immunisation par les anticorps monoclonaux (pour les indications respectives, se reporter aux RCP) s'adresse à l'ensemble des enfants connaissant leur première saison d'exposition au VRS :

- Pour les enfants à naître à partir de la date de début de la campagne (cf. 1.1), sous réserve que la mère n'ait pas été vaccinée par ABRYSVO afin d'éviter les doubles immunisations ;
- Pour les enfants nés entre février et août 2025, BEYFORTUS ou SYNAGIS, à titre de rattrapage.

1.3 Les enfants exposés à leur 2nde saison de circulation du VRS et qui demeurent vulnérables

Pour les enfants jusqu'à l'âge de 24 mois qui demeurent vulnérables (cf. [avis HAS](#)) à une infection sévère due au VRS et connaissant leur deuxième saison de circulation du VRS, seuls BEYFORTUS et SYNAGIS sont indiqués (cf. RCP).

BEYFORTUS ne fait pas l'objet d'une prise en charge dans cette indication au moment de la publication de ce DGS-Urgent. Toutefois, les démarches administratives sont en cours avec le laboratoire pour sa prise en charge pour son indication ré-immunisations contre le VRS des enfants qui demeurent vulnérables à une infection sévère au cours de leur deuxième saison de circulation du VRS. La prise en charge sera effective à la publication de l'arrêté dédié au Journal Officiel.

2. Mise à disposition des médicaments : approvisionnement et prise en charge

Seuls BEYFORTUS et ABRYSVO sont disponibles en ville. SYNAGIS, BEYFORTUS et ABRYSVO sont disponibles dans les établissements de santé et inscrits sur la liste des spécialités agréées aux collectivités.

Ces spécialités seront mises à disposition en ville et dans les établissements de santé via les circuits classiques d'approvisionnement et selon les calendriers présentés ci-dessus.

La date de prise en charge de ces traitements coïncide avec les calendriers de démarrage de la campagne d'immunisation 2025-2026.

En vous remerciant vivement de votre implication et votre mobilisation,

Sarah SAUNERON

Directrice Générale de la Santé par intérim

Signé

Dans le cadre d'une alerte ou d'une crise sanitaire, la Direction Générale de Santé (DGS), par l'intermédiaire du Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires et Sociales (CORRUSS), diffuse pour information des messages de sécurité sanitaire (avis, recommandations et conduites à tenir), via l'envoi de DGS-Urgent, à l'ensemble des professionnels de santé inscrits au conseil de l'ordre compétent, en conformité avec l'article L. 4001-2 de la LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.